



ÉLEVAGE DE GÉNISSES LAITIÈRES

DE 0 À 6 MOIS

PREMIÈRES 24H DE VIE

► La prise de colostrum :

La buvée du colostrum est indispensable à l'immunisation du veau. **La concentration en anticorps du colostrum et la capacité du veau à les absorber diminue très rapidement après le vêlage** (8 heures après vêlage, l'efficacité du colostrum a diminué de 75 %). Idéalement, le veau doit absorber 10% de son poids en lait par jour soit 4 litres de colostrum dans les 2 heures qui suivent le vêlage. Pour s'en assurer le mieux est de traire sa mère et de donner le lait au nouveau-né au biberon, surtout lorsque le vêlage se fait en bâtiment (en pâture l'instinct naturel du veau et de sa mère est plus fort, les premières tétées se font plus facilement). Il peut être intéressant de peser le colostrum pour évaluer sa qualité et déterminer le « bon » colostrum qui sera congelé. Pour les veaux qui ont du mal à téter, on utilise un biberon avec une sonde pour les drencher.

PHASE LACTÉE

► Le veau reste avec le troupeau de vaches et tête sa mère :

Le veau doit dans un premier temps rester avec sa mère à l'écart du troupeau pendant 3 jours afin de bien la reconnaître (pour éviter qu'il ne tête d'autres vaches et leur provoque des mammites). Un temps de surveillance est nécessaire pour s'assurer que le veau retrouve bien sa mère dans la prairie. Au moment de la traite, l'accès du veau au parc d'attente est contraint par une barrière. Il retrouve sa mère après la traite. A 6 semaines le veau est séparé de sa mère car sa consommation de lait a beaucoup augmenté. Il passe alors au seau ou à la tétine avec un complément (fourrages et concentrés).

► Mères nourrices :

Des vaches "nourrices" sont dédiées à l'élevage des veaux. En moyenne, un veau boit 8 litres de lait par jour, il est donc possible de mettre 3 veaux par vache. Une phase d'adoption d'environ une semaine en case est nécessaire. Ensuite, les mères nourrices peuvent être en libre circulation (bâtiment ou paddocks). La phase d'adoption est parfois délicate. On choisira des vaches à fort caractère maternel pour faciliter l'adoption. Il faut également toujours s'assurer que les veaux ont bien tété. Pour permettre une bonne croissance des veaux, il faut s'assurer que l'alimentation des vaches nourrices est suffisante. Le sevrage est difficile lorsque la quantité de lait ingérée est importante. En augmentant le nombre de veaux par vache, le sevrage est plus facile.

► Veaux élevés sans les mères :

Les veaux sont séparés des mères et élevés au lait distribué. Plusieurs plans d'alimentation lactée peuvent être proposés.

Les 6 premiers mois de la génisse déterminent sa future carrière en terme de production de lait et de santé. Si ce préalable met tout le monde d'accord, les itinéraires techniques varient. Cependant, quelle que soit la méthode, l'important est de permettre aux génisses de réaliser une croissance forte (800 à 900 g / jour de GMQ) durant les 6 premiers mois. L'objectif est d'atteindre 200 kg de poids vif à 6 mois en Prim'Holstein, Normande et Montbéliarde et 133 cm de tour de poitrine (140 kg et 110 cm en jersiaise). Tout retard de croissance sera difficile à rattraper et se traduira par une baisse des performances (santé, gabarit, production laitière).

CAHIER DES CHARGES BIO :

L'alimentation des veaux doit se faire au lait maternel de préférence à d'autres laits biologiques pendant au minimum 3 mois. L'allaitement au lait en poudre n'est pas possible, sauf justification vétérinaire et de façon non systématique. Dans ce cas les animaux repartent pour une période de conversion à partir de la date à laquelle ils sont à nouveau conduits en bio.



► 3 plans d'allaitement différents

SEMAINES	Lait classique + fourrage + concentré à volonté 2 repas / jour 13 repas / semaine à partir de 3 semaines	Lait simplifié + fourrage + concentré à volonté 1 repas / jour 6 repas / semaine à partir de 3 semaines	Lait sans concentré + fourrage 2 repas / jour 14 repas / semaine
1	2 fois 2 litres	2 fois 2 litres	2 fois 2 litres
2	2 fois 3 litres	2 fois 3 litres	2 fois 3 litres
3 à 6	2 x 4	1 x 5	2 x 4
7	2 x 3	1 x 5	2 x 4
8	2 x 2	1 x 5	2 x 4
9	2 x 2	1 x 4	2 x 4,5
10 à 12	2 x 1,5	1 x 3	2 x 4,5
13 à 26	Sevrage possible si consommation de 2 kg de concentré	Sevrage possible si consommation de 2 kg de concentré	2 x 1
Quantité total de lait distribué	401 litres	328 litres	854 litres

Afin d'avoir une vision globale du plan d'alimentation, il est nécessaire de tenir également compte des quantités des autres aliments consommés : fourrage + concentré s'il y en a.

Dans les 3 systèmes, les 2 premières semaines sont identiques avec 2 repas par jour.

Dans le plan lacté classique, on passe ensuite à 13 repas par semaine en arrêtant la distribution de lait le dimanche soir. Ainsi la consommation de concentré augmentera chaque dimanche avec l'objectif de sevrer à 3 mois lorsque le veau consomme 2 kg de concentré par jour et qu'il a doublé son poids de naissance. Le sevrage se fait le lendemain d'un jour sans buvée (souvent le lundi). Un veau consommant moins de 2 kg de concentré doit être allaité une semaine supplémentaire.

Le plan d'allaitement simplifié (Ferme expérimentale des Trinottières) réduit la quantité de lait à 5 litres par jour dès la troisième semaine contre 8 avec le plan lacté classique et diminue le temps de travail (1 buvée par jour contre 2 et pas de lait le dimanche) pour les mêmes performances de croissance et de santé. Dès le début de leur deuxième semaine, les veaux passent en case collective avec des seaux à tétines ou des milk bar à faible débit.

Le plan d'allaitement sans concentré correspond davantage aux besoins « naturels » du veau. Il est cependant plus coûteux et nécessite un temps de travail plus conséquent pour des résultats techniques qui n'ont, à ce jour, pas démontré leur robustesse statistique.

► Volume de lait à donner en fonction de la matière grasse.

Volume de lait par repas en litres	TB en g / kg
5	40 à 42
4,5	42 à 44
4	44 à 48

L'utilisation d'un lait de mélange évite les variations brutales de composition du lait, en particulier de matières grasses, qui peuvent créer des diarrhées alimentaires.

CAHIER DES CHARGES BIO :

A 8 jours le logement des veaux dans des boxes individuels est interdit. Ils passent en case collective avec les surfaces minimales suivantes :

POIDS VIF (kg)	BÂTIMENT (m ² /tête)	AIRE D'EXERCICE (m ² /tête)
<100	1,5	1,1
100<x<200	2,5	1,9
201<x<350	4	3

L'attache permanente des veaux n'est pas autorisée.

Distribution du colostrum à la naissance ▼



Pesée du colostrum pour évaluer sa qualité ▼



► L'apport de concentré

Jusqu'à 6 mois, les veaux peuvent digérer le maïs grain entier. L'avantage de cette céréale est de se digérer beaucoup plus lentement que du blé ou du triticale ce qui limite les problèmes d'acidose. De plus, distribuée entière, cette céréale nécessite d'être mastiquée par le veau ce qui contribue à ralentir sa vitesse d'ingestion et à produire de la salive qui va tamponner l'acidification. Pour être bien digéré, le maïs doit être équilibré en azote avec l'apport par exemple de 15 % de tourteau de colza ou 25 % de féverole.

Les mélanges céréaliers type triticale / pois sont souvent acidogène et provoquent des diarrhées. Ce problème peut être résolu par l'introduction de 10 % de luzerne déshydratée (LD). Soit 100 g de LD pour 1 kg de concentré. La LD sera distribuée en dernier afin que le veau la consomme en premier. Les fibres et le calcium apporté tamponneront l'acidification due à la fermentation rapide du triticale et du pois.

Les mélanges fermiers peuvent convenir à l'alimentation des génisses mais attention à leur composition pour ajuster au mieux les apports azotés et énergétiques.

► La distribution des fourrages

Dès le début de la deuxième semaine, les veaux reçoivent de l'eau, du concentré, du foin fibreux ou de la paille renouvelée 2 fois par jour. En effet, le veau joue avec son fourrage, l'humidifie avec sa salive et le rend non appétant. La consommation est donc assurée par une distribution quotidienne renouvelée matin et soir. Pour limiter les problèmes de digestion il est préférable de donner le même type de fourrage et le même type de concentré au cours des 6 premiers mois.

► La distribution du lait

Types de distribution	Intérêts	limites
Seau individuel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lavage facile et rapide 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage parfois difficile - Consommation très rapide
Seau avec tétine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingestion du lait plus lente et plus proche des conditions naturelles. ➤ Salivation qui protège de l'acidose ➤ permet une bonne fermeture de la gouttière oesophagienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Lavage difficile
Milk bar (bac d'allaitement collectif)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Ration inégale
Distributeur automatique de lait (DAL)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût
Lait fermenté*	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Digestion facilitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage de la cuve Attention à l'hygiène

* 20 litres de lait + 4 yaourts à 20 °C pendant 24 h. Puis transfert dans un tank réfrigéré à 5 °C avec ajout quotidien de lait.



CAHIER DES CHARGES BIO :

L'écornage nécessite une anesthésie locale et une demande de dérogation auprès de votre organisme certificateur. Il doit s'effectuer par ébourgeonnage et avant l'âge de 2 mois (sauf cas dûment justifié mais ne pouvant excéder l'âge du sevrage).

Les désinfectants autorisés pour le nettoyage des locaux sont notamment le lait de chaux, l'eau de Javel, la soude et la potasse caustique

Dès 8 jours les veaux passent en case collective avec de l'eau et du foin fibreux renouvelé matin et soir ▼



SEVRAGE

La période de sevrage engendre un stress pour l'animal qui peut favoriser l'apparition de maladies tel que la coccidiose. Pour limiter ce risque il est conseillé de ne pas cumuler les sources de stress tel que l'écornage, le changement de lot ou de bâtiment, la mise à l'herbe...

L'hygiène est également très importante. La litière chaude et humide est propice au développement des maladies. Entre chaque lot, il est nécessaire de curer, nettoyer, désinfecter (eau bouillante sous haute pression puis laisser sécher et désinfecter) sans oublier les sols et les murs. Un vide sanitaire de 3 semaines est nécessaire chaque année.

PÂTURAGE

Le premier pâturage est une étape délicate car les petites génisses n'ont au départ aucune immunité contre les parasites. Elles doivent l'acquérir progressivement et ne pas être confrontées à des pressions parasitaires élevées dès le départ. C'est pourquoi la mise à l'herbe est préconisée au printemps entre mars et mai. A partir de juin, la pression parasitaire est souvent déjà trop forte. **Il est donc préférable de mettre à l'herbe des veaux de 3 mois au printemps plutôt que des veaux de 6 mois en août.** La méthode consiste à mettre les veaux de 3 mois sur une parcelle rasée et pâturée préalablement par les vaches. L'apport de concentré est de 1,6 kg (contre 2 en bâtiment) avec du foin de bonne qualité renouvelé tous les jours pour favoriser l'ingestion.

Toutefois une mise à l'herbe en été peut s'envisager si les parcelles à pâturer sont saines (nouvelle prairie ou prairie jamais pâturée par des génisses). Une analyse pepsinogène par prise de sang sera alors à faire à la rentrée en bâtiment, une fois les premiers froids arrivés (Coprologies inefficaces sur strongles digestifs en hiver car les larves sont enkystés --> absence de sécrétion d'œufs à cette période entraînant un risque de faux négatif). Sur les mises à l'herbe de printemps, une coprologie est à faire en juin. **Dans tous les cas, il faut au minimum 8 mois de pâturage plat principal** (temps de contact effectif) **pour que 80 % du troupeau acquière de l'immunité contre les parasites.** Pour limiter la pression parasitaire, il est conseillé de mettre en place un système de pâturage tournant avec des tailles de paddocks permettant des rotations tous les 8 jours (→ **fiche n°5 « la gestion du pâturage tournant**). Le pâturage des petites génisses avec des vaches tarées ou des génisses de 2ème année est également intéressant car ces animaux immunisés diminuent la pression parasitaire des pâtures et améliorent les capacités de pâturage des petites génisses par mimétisme. Il faut toutefois faire attention aux risques de tétées qui entraîneraient des mammites sur les tarées.

TÉMOIGNAGE

« Suite à une formation du GAB 56 sur l'élevage des génisses, nous avons augmenté la quantité de concentré pour atteindre 2 kg au sevrage en appliquant le plan d'allaitement simplifié. Le temps de travail est réduit car nous ne donnons plus qu'un seul repas de lait par jour et uniquement du foin et du concentré le dimanche. Comme les veaux n'ont pas de lait le dimanche, ils mangent davantage de concentré. Cette année le concentré est un mélange composé d'orge, de

lupin de féverole et de pois récoltés à la ferme. La part de légumineuses dans ce concentré est faible et on constatait que les bouses des veaux étaient claires. Nous avons donc ajouté 10% de correcteur azoté (colza / luzerne) et depuis les bouses sont plus foncées. Nous faisons également attention à donner du lait entier de mélange et la distribution se fait maintenant à la tétine. Dans la case collective, les plus gros veaux avaient tendance à se goinfrer avec les seaux. Depuis le passage aux tétines, les petites ont un meilleur poil.

Pour limiter les problèmes de coccidiose nous avons également prévu une période de vide sanitaire en été. On note que les veaux croisés sont moins sensibles à la coccidiose.

Depuis ces changements, les génisses sont beaucoup plus belles et nous espérons que ces futures vaches feront beaucoup de lait, longtemps et sans problème sanitaire ! »



Sylvain Pichonet
éleveur laitier en EARL
à Erdeven (Morbihan)

ILS SOUTIENNENT
UNE AGRICULTURE
DE QUALITÉ EN
BRETAGNE



CAHIER DES CHARGES BIO :

Les traitements antiparasitaires ne sont autorisés qu'à titre curatif. Il est indispensable de mettre en place toutes les mesures préventives disponibles pour éviter un usage important de ces produits et de justifier la nécessité d'un traitement (analyses coprologiques, avis du vétérinaire...).



POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AGRICULTURE BIO

► Contacter le Groupement
d'Agriculteurs Biologiques de
votre département

> CÔTES D'ARMOR

GAB d'Armor ■ 02 96 74 75 65

> FINISTÈRE

GAB 29 ■ 02 98 25 80 33

> ILLE ET VILAINE

Agrobio 35 ■ 02 99 77 09 46

> MORBIHAN

GAB 56 ■ 02 97 66 32 62



Réseau Gab • Frab
Les Agriculteurs Bio de Bretagne